Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260630-3006202602-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du 30 Juin 2026

N°30.06.2026.02

OBJET :

Crédits alloués aux écoles publiques pour le service Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED)

Date de convocation : 24 Juin 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	6
Nombre de pouvoirs :	6

Vote :	
Pour :	29
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le trente Juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M GAKIERE Fabrice, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, M ALLAIN Frédéric, Mme COCOUAL Marie-Laure, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, Mme DAO Aurélie, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.

Etaient absents excusés : , M CAM LE NY Maël, M GESTIN Philippe, Mme MICHAUD Sabine, M PETIT Frédéric, M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane.

Pouvoirs :

M CAM LE NY Maël donne pouvoir à Mme GUILLOU Laurette
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M ALLAIN Frédéric
M PETIT Frédéric donne pouvoir à M LE MEN Bruno
M KWIECINSKI Mathieu donne pouvoir à M LE SAUX Quentin
Mme LE BELLEC Joane donne pouvoir à M FÉREC Thomas

M LE MEN Bruno a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que depuis 2024, le conseil municipal est invité à déterminer chaque année une enveloppe budgétaire dédiée au fonctionnement du RASED, au même titre que les crédits alloués à l'école Yves de Kerguélen.

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) est rattaché au pôle ressources de la circonscription de l'Éducation nationale. Le RASED intervenant sur la commune de Briec est administrativement affecté à l'école Marie Curie de Châteaulin.

L'Éducation nationale assure la rémunération des personnels et l'organisation des secteurs d'intervention. En revanche, les communes ont la charge du financement du matériel pédagogique ainsi que de la mise à disposition des locaux nécessaires à l'exercice de ces missions.

Placés sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN), les professionnels du RASED interviennent dans l'ensemble des écoles publiques de la circonscription.

L'équipe se compose de :

- Psychologues scolaires ;
- Enseignants spécialisés à dominante rééducative (« maîtres G ») ;
- Enseignants spécialisés à dominante pédagogique (« maîtres E »).

Leur mission est de prévenir et de traiter les difficultés scolaires, en complémentarité avec les enseignants, afin de favoriser la réussite de tous les élèves. Ces interventions peuvent avoir lieu à

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260630-3006202602-DE

tout moment de la scolarité primaire, de la maternelle à l'élémentaire.

Sur la commune de Briec, au cours de l'année scolaire 2025/2026, le RASED est intervenu en classes de grande section, notamment à travers des ateliers de langage, suite aux difficultés importantes identifiées lors des évaluations de début d'année. L'objectif est de soutenir l'expression orale et de réduire les écarts dès la maternelle.

Dans les classes élémentaires, une quinzaine d'élèves ont bénéficié d'un accompagnement ciblé, adapté à leurs besoins et défini conjointement par les enseignants et le RASED, sur plusieurs périodes de l'année. Par ailleurs, des ateliers « apprendre à apprendre » ont été mis en place dans une classe.

Vu les dispositions du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,

Vu La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, affirmant le droit à l'inclusion scolaire et la prise en compte des difficultés d'apprentissage,
Vu la circulaire n°2014-107 du 18-8-2014 précisant les fonctions des personnels RASED,
Vu les articles L. 211-8 et L. 212-15 du code de l'éducation définissant la répartition des charges entre l'État (rémunération) et les communes (fonctionnement),
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidaire du 15 juin 2026,

Il est proposé que la commune participe aux frais de fonctionnement du RASED au prorata du nombre d'élèves accompagnés, sur la base de 10 € par élève.

À ce jour, 70 élèves, représentant environ 20 % de l'effectif total de l'école, bénéficient de ces suivis spécialisés, ce qui correspond à une participation estimée à 700 €.

Il est proposé d'allouer cette enveloppe globale à l'école primaire Yves de Kerguélen.

Par ailleurs, la commune maintient la mise à disposition d'une salle de classe dédiée, accessible de 8h30 à 18h30, au bénéfice des professionnels du RASED et des autres intervenants médico-sociaux (médecin scolaire, etc.), afin de faciliter l'accompagnement des élèves et les échanges avec les familles.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres :

- D'approuver la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2026-2027 à hauteur de 700 €.

Fait et délibéré le 30 Juin 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)